

45. Subventions nationales au bien-être—Octroi, selon les conditions et modalités approuvées par le gouverneur en conseil, de subventions nationales au bien-être social aux provinces et aux organismes de bien-être social, y compris les écoles de service social, et aux particuliers sous forme de bourses d'études et de recherches, \$2,000,000.

M. le président: Le crédit 45 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

M. le président: Cela termine les crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

Douanes et accise—

1a. Administration, fonctionnement et entretien, \$1,122,000.

M. le président: Le crédit 1a est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

Division de l'impôt—

5c. Administration générale et bureaux de district, y compris les sommes recouvrables, dépensées pour le Régime de pensions du Canada, \$372,000.

M. le président: Le crédit 5c est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

M. le président: Cela termine les crédits du ministère du Revenu national.

Le comité va maintenant passer à l'étude des crédits du ministère des Affaires du Nord canadien et des Ressources nationales, et des Affaires indiennes et du Nord canadien.

MINISTÈRE DES AFFAIRES DU NORD CANADIEN ET DES RESSOURCES NATIONALES

Administration—

1. Administration centrale y compris les subventions, selon le détail des affectations, \$2,196,100.

M. le président: Le crédit 1 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

Mise en valeur des ressources—

3. Administration, fonctionnement et entretien y compris une contribution au Conseil canadien des ministres des ressources d'un montant égal au tiers de la contribution globale des provinces, mais n'excédant pas \$84,000, et des subventions selon le détail des affectations, \$1,056,600.

M. le président: Le crédit 3 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

3a. Administration, fonctionnement et entretien, \$355,000.

M. le président: Le crédit 3a est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

7a. Subventions d'aide à l'expansion des ressources minières des régions septentrionales—autorisation, dans l'année financière courante et les suivantes, selon les conditions et les modalités que le gouverneur en conseil prescrit, d'accorder des subventions d'aide à l'expansion des ressources minières dans les régions septentrionales à des particuliers et à des corporations afin d'aider à l'expansion des ressources minières et de l'économie dans le Nord canadien et autorisation d'engager des dépenses complètes pour les subventions d'aide à l'expansion au cours de l'année financière courante et des années ultérieures d'un montant ne dépassant pas \$9,000,000; montant estimatif requis pour l'année financière courante, \$3,000,000.

M. le président: Le crédit 7a est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

Ressources naturelles et historiques—

15. Administration, fonctionnement et entretien, y compris la conservation et la mise en valeur des ressources fauniques, l'exécution de la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et paiements aux propriétaires de terrains qui assurent un habitat pour les oiseaux migrateurs, conformément aux ententes conclues selon les conditions et modalités approuvées par le gouverneur en conseil; paiement à la Commission des champs de bataille nationaux de sommes accordées en vertu de la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec, subventions qui apparaissent au détail des affectations et autorisation de faire des dépenses pour le nouveau parc national projeté dans la région de Kejimikujik Lake, en Nouvelle-Écosse, \$15,587,400.

M. le président: Le crédit 15 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

20. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris l'autorisation de faire des dépenses pour le nouveau parc national projeté dans la région de Kejimikujik Lake, en Nouvelle-Écosse et, concernant les parcs nationaux et les lieux et monuments historiques, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, autorisation de souscrire à des engagements pour l'année financière en cours n'excédant pas la somme totale de \$17,170,700, \$16,055,400.

M. le président: Le crédit 20 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

Ressources naturelles et historiques—

20c. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$1,746,000.

M. le président: Le crédit 20c est-il adopté?

Des voix: avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)